

## **L'an deux mil onze, le quatorze avril,**

à vingt heures trente, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Chantal DECROIX, Maire.

**PRESENTS** : Mme Duvivier, M. Vatelier, M. Vanderpert, M. Fleutry, Mme Lakièvre, M. Demarais, M. Jardot, Mme Joly, M. Dubuc.

**ABSENTS EXCUSES** : Néant

**SECRETAIRE** : Madame Duvivier

Madame DECROIX accueille Madame LE VAN CANH, trésorière municipale, qui va présenter le compte administratif 2010 et le budget primitif 2011.

### **I. Approbation du Compte Administratif 2010 et Affectation du résultat**

Le Compte Administratif de l'exercice 2010 s'établit comme suit :

|   |               |
|---|---------------|
| Recettes de fonctionnement :            | 304 272.30 €  |
| Dépenses de fonctionnement :            | 224 225.49 €  |
| D'où un excédent de fonctionnement de : | 80 046.81 €   |
| Recettes d'investissement :             | 43 220.99 €   |
| Dépenses d'investissement :             | 70 993.12 €   |
| D'où un déficit d'investissement de :   | - 27 772.13 € |

Compte tenu des restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes qui s'élèvent à :

|                      |              |
|----------------------|--------------|
| Total des dépenses : | 205 877.21 € |
| Total des recettes : | 0.00 €       |

Le déficit des restes à réaliser ainsi que le déficit d'investissement de l'année 2010 seront imputés sur l'excédent d'investissement reporté de l'année précédente de 26 201.44 € et sur le résultat de fonctionnement comportant l'excédent de 2010 de 80 046.81 € et le résultat reporté de l'année précédent de 163567.77 €.

Sous la présidence du doyen du conseil municipal, Monsieur Dubuc et après délibération, le compte administratif de l'exercice 2010 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de procéder à l'affectation du résultat au budget primitif 2011 d'une somme de 207 447.90 € prélevé sur l'excédent de fonctionnement pour financer le déficit d'investissement 2010.

## **II. Approbation du Compte de Gestion 2010 du receveur**

Le compte de gestion 2010 établi par Madame LE VAN CANH, receveur municipal, présente les mêmes résultats que le compte administratif 2010, il est adopté à l'unanimité.

## **III. Vote du Budget Primitif 2011, taux d'imposition, subventions accordées**

### **- Vote du budget**

Le budget primitif 2011 a été préparé par la commission des finances et il présente les chiffres suivants :

Total de la section de fonctionnement : 341 385 € en dépenses et en recettes

Total de la section d'investissement : 328 972.59 € en dépenses et 462 354 € en recettes

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité les différents chapitres de ce budget. Il est donc voté en suréquilibre soit en dépenses pour un montant de 670 357.59 € et en recettes pour un montant de 803 739 €.

### **- Taux d'imposition**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de garder les taux de référence de 2010 qui sont :

|   |         |
|---|---------|
| - Taxe d'habitation :                           | 12.55 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés bâties :     | 18.96 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : | 36.85 % |
| - Cotisation foncière des entreprises :         | 18.39 % |

- **Subventions accordées**

| ORGANISMES  | MONTANT           |
|---|-------------------|
|   | Voté 2011         |
| ASSPS (Centre d'incendies et de secours de Servaville)      | 60                |
| Amicale des jeunes sapeurs pompiers                         | 40                |
| Club de la bonne humeur                                     | 250               |
| ADMR (Aides ménagères)                                      | 55                |
| ASCVR   | 350               |
| Comité des Fêtes  | 550               |
| Comité des Fêtes (Repas des anciens)                        | 700               |
| Coopérative scolaire La Vieux Rue                           | 650               |
| Coopérative scolaire La Vieux Rue Provision voyage scolaire | 800               |
| Coopérative scolaire Blainville Crevon                      | 220               |
| Football club des villages                                  | 350               |
| CCAS  | 750               |
| Envol Saint Jean ( Antoine DUFROY)                          | 40                |
| Collège Isneauville voyage Pologne 5 élèves (vu en CM)      | 100               |
| Collège Isneauville voyage Espagne (Nolwenn Demarais)       | 40                |
| Voyage Angleterre (Laura Désile et Floriane Vanderpert)     | 80                |
| Voyage Espagne Alexandre Vanderpert                         | 40                |
| <b>TOTAUX</b>   | <b>5 075.00 €</b> |

#### **IV. Amortissement travaux de voirie, délibération**

Madame le Maire rappelle au conseil que le montant des travaux de voirie payé à la communauté de communes du Plateau de Martainville fait l'objet d'un amortissement qui est inscrit au budget primitif de chaque année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'amortir chaque année la somme des travaux de voirie figurant à l'article « 2041 » sur une durée de 8 ans.

#### **V. Salle Polyvalente**

Madame le Maire explique que les nombreux problèmes rencontrés lors de la location de la salle polyvalente nécessitent de revoir le contrat de location. Pour exemple : à la dernière location une trentaine de campings-cars et caravanes se sont installés du samedi au lundi sur le parking et les locaux ont été rendus dans un état de saleté épouvantable. Le conseil accepte la proposition de nouveau contrat et décide de ne louer la petite salle qu'aux habitants de La Vieux Rue.

## **VI. Contrat Grégory Delamarre**

Monsieur Delamarre qui avait démissionné le 24 janvier 2011 de son poste de surveillant de cantine, propose à nouveau ses services pour occuper ce poste. Après en avoir délibéré, le conseil accepte de le reprendre pour les deux mois d'école restant.

## **VII. Questions diverses**

- Madame Combeau a présenté un devis de bureau spécialisé pour son fils Tristan d'un montant de 340 €. L'association s'occupant de l'handicap de son enfant lui a déclaré que cet achat devait être effectué par la mairie. Le bureau sera bien entendu acheté, mais le conseil a jugé qu'une demande écrite était nécessaire.
- Monsieur le Président de la communauté de communes du Plateau de Martainville informe que le regroupement des 3 intercommunalités formant le Syndicat Mixte du Pays entre Seine et Bray est abandonné pour des raisons géographiques et des disparités au niveau du potentiel fiscal et de la capacité d'investissement.
- Statistiques des interventions des sapeurs pompiers en 2010 :
  - 1 feu d'herbe
  - 11 destructions d'insectes
  - 1 dégagement voie publique
  - 1 assistance malaise voie publique
  - 3 assistances malade à domicile
  - 1 assistance à personne pour urgence vitale
  - 2 accidents personnes à domicile
  - 1 accident du travailSoit 21 interventions.
- Cérémonie de la fête des mères : une carte d'achat de 20 € à Carrefour sera offerte à chaque nouveau né. Un parapluie sera offert aux mamans.
- Des travaux sont en cours sur le poste électrique « Cazerie ». Les lignes seront doublées.
- Quelques habitants de la « Cazerie » se plaignent de la vitesse des véhicules. Un panneau zone « 30 » est envisagé.
- Monsieur Jardot fait le point sur la réunion du SIER à laquelle il a assisté.

Séance levée à 24 heures 30